

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-16

L'an deux mil vingt-six

Le cinq mars

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, LAURENT, Ms PETITJEAN, CRESPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusées : Mmes FREBAULT, PIERRÉ et PLISSONNIER

Secrétaire de séance : Mme LAURENT

Date de Convocation : 25 février 2026

OBJET : GDS AIN – CAMPAGNE FRELONS ASIATIQUES 2026 : CONVENTION DE PARTENARIAT « REFERENT COMMUNAL »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, le 11 décembre 2025, s'est tenu le Comité de Pilotage de lutte contre la propagation du frelon asiatique, organisé par le Département et animé par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l'Ain. Les membres de ce comité sont l'Etat, le Département, les EPCI, le SDIS 01, le GDS et les représentants de la profession apicole.

Ce comité de pilotage a décidé de poursuivre les efforts de lutte contre la propagation du frelon asiatique en adoptant deux stratégies :

- La destruction des nids de frelons asiatiques pour les nids signalés jusqu'au 30 septembre 2026 sur la plateforme dédiée : www.frelonsasiatiques.fr
- Le piégeage amont des fondatrices (reines) au printemps après hivernage. Cette opération se situe au niveau des communes et il est demandé aux EPCI d'en être le relais.

En 2025, l'ensemble des communes de Grand Bourg Agglomération a fait l'objet de destructions ou de signalements de nids. La Commune de Servas est donc directement concernée par cette campagne de piégeage et de destruction proposée par le GDS de l'Ain.

Pour l'année 2026, la campagne de piégeage se déroule en 4 étapes :

- Emargement à la campagne 2026 par la signature d'une convention de partenariat désignant un référent communal,
- Installation des pièges du 15 mars 2026 au 15 mai 2026,
- Relevé hebdomadaire des captures en lien avec les référents désignés pour comptage et réalimentation de l'appât,
- Transmission des données de comptage en fin de campagne, soit à partir du 15 mai 2026, au GDS de l'Ain.

L'Assemblée est donc appelée à se prononcer sur la convention de partenariat proposée par le GDS de l'Ain, d'une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** Monsieur Gérard GAVILLON, en qualité de référent « Frelon Asiatique » ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat 2026 « référent communal » entre le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS) et la Commune de Servas ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

